

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 23 JUIN 2015

Présents : MM. BERNOS, MORA, Mme COIG, CASAUX-BIC, BARRERE-MAZOUAT, Mme ARTIGAU, TEULADE, IDOPE, Mme JAUBERT-BATAILLE, LABORDE, Mme PAPAREMBORDE, KELLER, AURISSET, Mme HIRSCHINGER, Mme BESSONNEAU, OXIBAR, LUCBEREILH, LACRAMPE, Mme DEL PIANA, ROSENTHAL, Mme MICHAUT, ADAM, Mme BONNET, DALL'ACQUA, Mme POTIN, Mme ETCHENIQUE, LABARTHE, UTHURRY, GAILLAT, BAREILLE, Mme MIQUEU, TERUEL, Mme MIRANDE

<u>Pouvoirs</u> :	Jean CASABONNE	à	Michel BARRERE-MAZOUAT
	Cédric LAPRUN	à	Bernard UTHURRY
	Dominique FOIX	à	Jean-Jacques DALL'ACQUA
	Pierre SERENA	à	Henriette BONNET
	Valérie SARTOLOU	à	Michel ADAM
	Marylise GASTON	à	Jean-Etienne GAILLAT
	Aurélié GIRAUDON	à	Robert BAREILLE

<u>Suppléants</u> :	Albert GOUT	suppléant de	Suzanne SAGE
	Christine CABON	suppléante de	Aimé SOUMET

Excusés : Joseph LEES, Anne VOELTZEL, Gérard LEPRETRE, Fabienne MENE-SAFRANE, Rosine CARDON, Didier CASTERES, Christophe GUERY

REÇU

RAPPORT N° 150623-15-PAH-

le 30 JUIN 2015

SOUS-PRÉFECTURE
OLORON S^TE MARIE

PAYS D'ART ET D'HISTOIRE – ACTIONS COLLECTIVES 2015

Mme JAUBERT-BATAILLE précise que pour arrêter le programme d'actions collectives 2015 du Pays d'art et d'histoire Pyrénées béarnaises, le comité de pilotage s'est réuni le 19 décembre 2014.

Les actions retenues s'articulent autour de 4 axes : organisation, communication, animations et actions pédagogiques.

Le thème de travail (échanges dans les Pyrénées béarnaises) proposé par le Conseil Scientifique pour 2015 et 2016 sert de fil conducteur aux actions proposées.

Il s'agit de la troisième année de mise en œuvre de la convention décennale passée avec le Ministère de la Culture et destinée notamment à fédérer des acteurs du territoire et à faire connaître le Pays d'art et d'histoire Pyrénées béarnaises:

1 - Organisation (2 260€)

- Participation et organisation d'actions nationales liées au label : séminaires, colloques...
- Acquisition de connaissances patrimoniales en partenariat avec le Service Régional du Patrimoine et de l'Inventaire
- Aide et soutien à la conception et à la mise en place de parcours d'interprétation sur le territoire
- Poursuite de la mise en réseau d'équipements à caractère muséographique du territoire
- Confortation des ateliers de travail thématique avec les acteurs et associations
- Plan de formation et de sensibilisation à destination des associations, sites et professionnels de la Culture et du Tourisme autour du thème de travail proposé par le conseil scientifique (500 € TTC)
- Adhésion à l'Association Nationale des Villes et Pays d'art et d'histoire (1 760 € TTC)

2 – Faire-savoir (11 240€)

- Animation du site Internet
- Partenariat avec le Comité Départemental du Tourisme pour la valorisation des VPAH Pyrénées-Atlantiques : intégration dans les supports papier et le site Internet
- Conception et réalisation des documents : programmes périodiques, présentation du Réseau d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine qui servent à faire connaître le label (11 240 € TTC)

3 - Animer (26 000€)

- Parcours et découvertes : poursuite de la programmation de parcours et rencontres gratuits dans les communes afin de sensibiliser les habitants au patrimoine et à leur cadre de vie (2 000 € TTC)
- Célébrations des 30 ans du label (expositions, animations...) (6 500 € TTC)
- Sensibilisation à la charte architecturale et paysagère (exposition, table-ronde, guide écrit et en ligne...) (17 000 € TTC)
- Projet de partenariat avec le Parc national des Pyrénées pour la co-conception et co-réalisation d'animations et pour la formation des agents du Parc (500 € TTC)
- Partenariats SHEM et EDF : valorisation du patrimoine hydro électrique

Ces actions collectives s'inscrivent dans le cadre d'une contractualisation culturelle mais le volet Tourisme est également pris en compte en relation avec les divers Offices de Tourisme du pôle touristique pyrénéen.

Ainsi, en outre, la signalétique d'entrée du territoire, la formation des professionnels du guidage et la conception du programme d'activités sont des projets concernant les deux domaines.

De plus, les différents supports produits par le Pays d'art et d'histoire sont diffusés et relayés par les Offices de Tourisme et les supports édités dans le cadre de l'axe transversal du pôle touristique mentionnent le label.

Le montant global de l'ensemble de ces actions est estimé à 39 500 € TTC, avec un reliquat à charge des Communautés de Communes qui ne devrait pas dépasser 20 000 € et dont la répartition sera basée sur les chiffres de recensement de la population en 2011, à savoir :

- Communauté de communes de la Vallée d'Aspe : 6.433 % soit 804.13 €
- Communauté de communes de la Vallée de Barétous : 7.579 % soit 969.74 €
- Communauté de communes de la Vallée de Josbaig : 3.840 % soit 480.00 €
- Communauté de communes de la Vallée d'Ossau : 23.681 % soit 3 073.80 €.

La part de la CCPO devrait s'élever à 7 200 € environ soit 58.467 %.

La participation de l'Etat est de 15 000 € et celle du Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques de 12 000 €. Les actions ne seront lancées qu'une fois les plans de financement arrêtés ; des priorités pourront être définies si les financements prévisionnels n'étaient pas confirmés.

Par ailleurs, la CCPO assurera la maîtrise d'ouvrage déléguée pour la mise en œuvre des actions à partir de conventions de mandat qui seront passées avec chaque communauté de communes.

Les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2015.

Où cet exposé,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

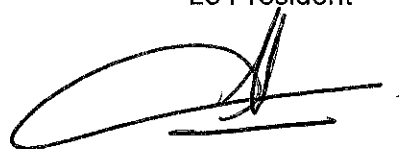
- **APPROUVE** le programme d'actions collectives 2015 du PAH tel que ci-dessus
- **SOLLICITE** les aides les plus élevées auprès des partenaires institutionnels
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les conventions avec les EPCI
- **AUTORISE** Monsieur le Président à **ENGAGER** les actions, éventuellement après consultation, et **REGLER** les dépenses afférentes

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, le dit jour 23 juin 2015

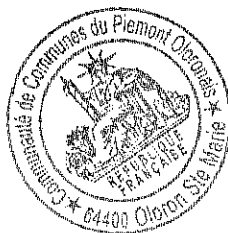
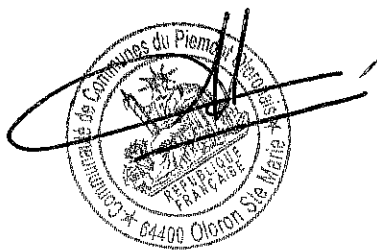
Suivent les signatures

Affiché le 30.06.15

Le Président



Daniel LACRAMPE



REÇU

le 30 JUIN 2015

SOUS-PRÉFECTURE
OLORON STE MARIE